

SANCTIONS SPORTIVES et FINANCIERES

Inscription équipe	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Retard d'inscription par équipe	100		
Forfait général (Art 2.5)	500		Relégation dans la division inférieure

Promotion	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Refus de promotion ou non-participation aux Phases finales (Art. 8.1.3)	500		

Organisation journée	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Défaut d'organisation d'une journée de réception (Art. 5.1.3 / 8.1.4 / 3.4.3)	750 minimum 1000 maximum <i>Selon la cause du défaut, la CSR collectera les preuves et sera seule juge du montant de la sanction financière</i>		

Défaut officiel technique	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Défaut de contribution à la formation d'officiels techniques licenciés dans le club (Art 2.3).			
<i>Juge-Arbitre</i>	300		
<i>Arbitre</i>	300		
<i>GEO</i>	300		

Défaut d'engagement de JA de la part du club lors de l'inscription d'une de ses équipes (Art 3.2 et 3.3)	300		
Défaut d'engagement d'arbitre de la part du club lors d'une rencontre d'ICR de ses équipes en PN, R1 et R2 (Art 3.4.2)			
<i>1er défaut</i>	Pour 1 rencontre dans la journée : 100 Pour 2 rencontres dans la journée : 200		
<i>1ere récidive</i>	Pour 1 rencontre dans la journée : 150 Pour 2 rencontres dans la journée : 300		
<i>2e récidive</i>			-1 point au classement
<i>3e récidive</i>			-4 pt au classement
<i>4e récidive</i>			Forfait général
Défaut de respect de l'engagement par le JA (Art 3.2.1 et 3.3.1)	Sanction appliquée par la CLOT		

Equipe	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Non-participation ou forfait d'équipe sur une rencontre (Art. 6.21)	500	Défaite 8/0 - 16 sets à 0	-2 points À partir de 2 rencontres perdues par forfait, l'équipe sera considérée comme forfait général
Equipe incomplète lors d'une rencontre (Art. 6.21)	A partir de la 2 ^{ème} rencontre : 100€ / rencontre	-1 point par match non joué sur le score de la rencontre	À partir de la 4 ^{ème} rencontre en effectif incomplet, l'équipe sera considérée forfait général

Non-respect du règlement lors d'une journée	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Retard pour la remise de la déclaration de présence ou de la composition d'équipe (Art. 6.11)	100		
Non présentation d'une pièce d'identité matérialisée (Règlement FFBaD) (Art. 4.1.1)		Rencontre avec JA : le joueur n'est pas autorisé à jouer	

Non-respect du règlement - joueurs	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Joueur ne respectant pas les critères de qualification (Art. 4.3) et de participation (Art. 5.5)		Le match est déclaré forfait volontaire et le match hiérarchiquement inférieur est déclaré forfait volontaire <i>Pénalités d'un point par joueur et par rencontre</i>	
Joueur non en règle pour les Phases Finales (Art 8.3)		Le match est déclaré forfait volontaire et le match hiérarchiquement inférieur est déclaré forfait volontaire	L'équipe sera classée dernière de la poule de classement
Erreur de hiérarchie de joueur (Art 5.8)		Match déclaré forfait volontaire ainsi que le match hiérarchiquement inférieur	
Match forfait volontaire (Art. 6.16)		Pénalité d'un point par match sur le score de la rencontre	
Match forfait involontaire (Art. 5.10 et 6.16)		Aucune sanction si les article 5.10 est respecté. Sinon le match sera considéré comme forfait volontaire et les sanctions prévues seront appliquées	
Erreur de hiérarchie d'équipe (Art. 5.7)		Les équipes en question sont déclarées forfait Défaite 8/0 - 16 sets à 0	

Défaut dans l'accueil d'une journée	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Retard de désignation de GEO à J-20 d'une journée de réception (Art. 5.1.3)	100		
Non inscription d'un capitaine en ligne sur BADNET (Art 5.1.2)	100		
Envoi tardif des convocations (Art.5.1.3)	50		
Salle non-conforme et sans dérogation (Art. 6.8)	250		
Défaut de GEO (non présence du GEO le jour de la compétition) (Art. 6.10.1)	150		
Défaut de moyen humain : gestion de la journée ralentie par l'absence de moyen humain suffisant (Art. 6.10.1)	50		

Défaut de matériel à la table de marque (Art 6.10.1)	Sono : 50 Imprimante : 50 Ordinateur : 50		
Défaut de trousse de secours (premiers soins) (Art 6.10.3)	50		
Défaut d'affichage de score de la rencontre (Art 6.9)	50		
Volant n'ayant pas obtenu le classement fédéral Elite (Art 6.7)	300		
Défaut de Buvette ou Buvette non suffisamment garnie (Art 6.6)	250		
Retard dans la transmission des résultats (Art. 6.19.1)	100 Par jour de retard		
Retard dans la transmission du rapport GEO de la journée (Art. 6.19.1)	100		
Défaut de conservation des documents (Art. 6.19.2)	100		

Tenues vestimentaires	Sanction (€)	Pénalités sportives sur la rencontre	Pénalités sportives sur le classement général
Joueur portant un maillot différent de celui de l'équipe (Art 5.3.1)	25 <i>Par joueur et par rencontre</i>		
Tenues ne respectant pas le règlement fédéral (Art 5.3.2, 5.3.3, 5.3.4)	200 1 fois pour toute la saison		